



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 15 août 2022 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de la Congélerie Héritier concernant les marges latérales et arrière ainsi qu'un lotissement de terrain.

L'acceptation de la demande de la Congélerie Héritier aurait pour effet d'autoriser que son bâtiment demeure implanté à une distance de 0 mètre des marges latérales et arrière qui sont inférieures à celles exigées au Règlement de zonage n° 11-158, soit une distance de 6 mètres des lignes latérale et arrière ainsi qu'un lotissement de terrain inférieur à 20 mètres comme exigé pour les terrains d'un tel usage dans notre Règlement de lotissement n° 11-160.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 21 JUILLET 2022.

Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 21 juillet 2022, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 juillet 2022.

Greffière-trésorière